



Commune
d'Evionnaz

Pouvoir judiciaire

L'autorité judiciaire de la commune est exercée par le juge et le vice-juge de la Commune. Le juge et le vice-juge sont élus chaque quatre ans en même temps que l'élection de l'autorité exécutive.



GERARD LUGON



Fonction : Juge

Natel : 079 784 70 60

E-mail : juge@evionnaz.ch

ROXANE JACQUEMOUD FAUCHERE



Fonction : vice-juge

Natel : 078 732 53 80

E-mail : roxanejf@gmail.com